

# La compensation



## Compenser :

« Au sens général, compenser c'est équilibrer un effet par un autre. En matière de handicap, ce pourrait être « neutraliser un désavantage ou situation de handicap par une technique de compensation », c'est-à-dire rendre accessible par des techniques palliatives. »

(Guide de la compensation du handicap dans l'insertion professionnelle – Agefiph – Décembre 2007 – p5)

*Compenser, ce n'est donc pas réserver un traitement préférentiel pour les personnes handicapées*

**Rendre accessible une formation** c'est apporter à la personne handicapée, si nécessaire, des réponses individualisées pour réduire, voire supprimer les obstacles qu'il rencontre du fait de son handicap.

- Certaines adaptations s'inscrivent dans le cadre d'une pédagogie individualisée (mission dévolue à l'organisme de formation pour tous).
- D'autres, plus complexes, nécessitent de faire appel à des intervenants et/ou à des matériels spécifiques dont le cout n'est pas à faire supporter à la personne.